



5^{ème} Rallye National de Bretagne VHC

19 et 20 juin 2015

REGLEMENT PARTICULIER VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2015.

Les règles spécifiques de la Coupe de France VHC.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard FFSA ou se reporter au règlement du 5^{ème} rallye national de Bretagne moderne.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du Visa FFSA, à partir du 5 Mai 2015

Ouverture des engagements : dès l'obtention du Visa FFSA, à partir du 5 Mai 2015

Clôture des engagements : Lundi 8 juin à minuit

Parution du road-book : Le samedi 13 Juin à partir de 8h00.

Dates et heures des reconnaissances : le Samedi 13 Juin, le dimanche 14 Juin, Jeudi 18 Juin et le vendredi 19 Juin de 8h00 à 20h00.

Vérifications des documents : le Vendredi 19 juin de 15h30 à 20h00 à la Base des sous-marins. (Lorient).

Vérifications des voitures : Le Vendredi 19 Juin de 15h45 à 20h15 à la base des sous-marins.

Mise en place du parc de départ le : Vendredi 19 juin dès la fin des vérifications à Plouay (Bd des Championnats du monde) 1 carnet d'itinéraire et 1 carnet de bord sera fourni avec un temps imparti.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : le 19 Juin à 18h00 à la Base des sous- marins.

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordre de départ: Le 19 Juin à 21h30 sur le tableau d'affichage (Panneau affichage esplanade de Plouay).

Briefing des véhicules d'encadrement et VIP le : 19 Juin à 20h à la Base des sous-marins.

Briefing écrit des pilotes non-prioritaires : Remis aux vérifications administratives

Départ du rallye: Premier concurrent VHC : Le samedi 20 Juin à 9h.

Arrivée du rallye : Premier concurrent VHC : Le samedi 20 Juin à 21h15.

Vérifications finales le : 20 Juin à partir de 21h35 au garage CDV 4X4.

Publication du classement final provisoire du rallye : 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé.

Publication du classement final définitif du rallye : 30' après la publication du classement final provisoire.

Remise des prix : Le Dimanche 21 Juin à de 10h00 à la salle des Fêtes de Plouay (Rue Bécherel)

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la demande d'engagement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier, mais paraîtront sur le site Internet du rallye : www.rallyebretagne.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO OCEANE organise le 5^{ème} Rallye National de Bretagne VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 157 en date du 19/05/2015.

Le présent règlement a reçu le visa du comité régional Bretagne Pays de la Loire n°29 en date du 5/05/2015

Comité d'Organisation

Président : MARTINEAU Max – Licence n° 18156 Tel. 06 10 69 35 41

Membres : SIMON Gilles, vice-président ; MARTINEAU Marine, secrétaire et LE BEHOT Philippe, secrétaire adjoint.

Réception des demandes d'engagement : LE BEHOT Philippe, 3 Rue du Château, 14210 BOUGY

Secrétariat du Rallye : LE BEHOT Philippe, 3 Rue du Château, 14210 BOUGY. Tél. : 06 99 81 41 44.

Permanence du Rallye : Le vendredi 19 Juin de 9h00 à 15h30 à la Base des sous-marins de Lorient, puis au PC Course Plouay. Tél. : 06 28 22 57 54.

Organisateur technique

Nom : MARTINEAU Max, Président ASACO Océane.

Adresse : 10 Bd Maréchal JOFFRE 56100 LORIENT Tel. 06 10 69 35 41

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA : DAUBIGNE Jannick Licence n° 6560 15/04

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : TROMAS Jacques Licence n° 128570 12/02

Membres : TOLLEMER Nathalie Licence n° 25930 12/06

PECHON-ROSSEL Jean-Jacques Licence n° 2527 12/01

Directeur de Course : ROGER Jean-Luc Licence n° 1030 15/07

Directeur de Course Adjoint (PC) : LORRE Joseph Licence n° 10395 12/02

Directeur de Course (PC) :

- ES 1, 3, 8,10: CONDEMINE Bernard Licence n° 6916 11/10

- ES 2, 4, 6 : TEILLARD Laurent Licence n° 10182 17/06

- ES 5, 7, 9 : SCHUBLER Pierre Licence n° 27374 12/02

Directeur de Course (ES):

- ES 1, 3, 8, 10: MINEUR Jean-Louis Licence n° 29169 12/09

- ES 2, 4, 6 : FRALIN Michel Licence n° 2149 12/08

- ES 5, 7, 9 : LEFORESTIER Jean-Claude Licence n° 1756 13/18

Directeur de Course Adjoint (ES) :

- ES 1, 3, 8, 10 : DRONNEAU Philippe Licence n° 148449 12/02

- ES 2, 4, 6 : PAGE Jean-Luc Licence n° 4727 15/07

BERNARD Alain (stagiaire) Licence n° 44748 12/09

- ES 5, 7, 9 : LEFORESTIER Edith Licence n° 1758 13/18

Directeur de Course Point Intermédiaire :

ES 5, 7, 9: MERLIOT Gilles Licence n° 10396 12/02

Voiture 000 : Gabriel GIANIOLIO Licence n° 7760 12/01

Voiture 00 : MERLIOT Maryse Licence n° 12140 12/02

Responsable des parcs : DESMARRES Michel Licence n° 6497 12/01

Médecin Chef : Dr MINEUR François

Commissaire Technique Responsable : PHELIPPEAU J-Luc Licence n° 9060 11/10

Commissaire Technique VHC :NERAUDEAU Loic Licence n° 5202 11/01

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

CONDEMINE Catherine. Licence n° 56657 11/10

PINI Barbara Licence n° 205557 12/05

MARTINEAU Marine (stagiaire) Licence n° 210441 12/10

Chargés des relations avec la presse : MEIGNEN Gaël Licence n° 173952 12/99

Chronométrateurs :

- VALLEE Cyril	Licence n° 123878	15/07
- RAGUENAU Maryse	Licence n° 24305	11/06
- DEVIN Alain	Licence n° 37311	11/06
- MONFORT Stéphane	Licence n° 38611	12/05
- FAYARD Martine	Licence n° 197283	13/18
- HERVIEU Daniel	Licence n° 179222	13/18
- MENARD Aurélie	Licence n° 191996	11/10

Juges de faits :

MONSALLIER François	Licence n° 4146	12/03
BOISNEAULT Danielle	Licence n° 181143	12/01
ODIETTE Michel	Licence n° 12118	12/01
ABALAIN Olivier (stagiaire)	Licence n° 202190	12/01

Responsables des commissaires :

BOUDIGOU Renaud	Licence n° 212295	12/10
KWASNY Jean-Paul	Licence n° 14846	13/18

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye National de Bretagne VHC compte pour :

- **La Coupe de France des rallyes VHC coef.1**

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront diffusés sur le site Internet du Rallye :

www.rallyebretagne.com

En cas d'impossibilité de se présenter à l'heure de convocation, prévenir Mr LE BEHOT Philippe par email (lebehosport@gmail.com) avant le lundi 15 juin 2015.

Par téléphone au 06 51 69 62 99.

Les vérifications des documents et des voitures se dérouleront à La Base des sous-marins à Lorient

Les vérifications administratives auront le vendredi 19 Juin de 15h30 à 20h.

Les vérifications techniques auront lieu le : Vendredi 19 juin de 15h45 à 20h15.

A l'issue des vérifications techniques, le concurrent aura un temps imparti pour se rendre au parc fermé de départ sur l'esplanade de Plouay. 1 carnet d'itinéraire et un carnet de bord seront fournis.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage CDV 4X4 (ZA de Restavy, 56240 Plouay)

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Joindre la photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 5^{ème} Rallye National de Bretagne VHC doit adresser avant le lundi 07 juin 2015 à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée à : **Mr LE BEHOT Philippe, 3 Rue du Château 14210 Bougy.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum. Au-delà, les équipages seront inscrits sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leurs demandes d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 395 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 790 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèques à libeller à l'ordre de l'ASACO Océane, mis en banque le lendemain des vérifications administratives. Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit, fax, mail (lebehotsport@gmail.com), téléphone (0699814144) avant le début des vérifications administratives se verra rembourser intégralement son engagement.

ARTICLE 3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ du premier concurrent VHC sera donné le samedi 20 Juin 2015 à 9h.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles Spécifiques Rallyes VHC .

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

Définition des périodes de l'Annexe K

- Période E 1947 à 1961
- Période F 1962 à 1965
- Période G1 1966 à 1969
- Période G2 1970 à 1971
- Période GR 1966 à 1971
- Période H1 1972 à 1975
- Période HR 1972 à 1975
- Période H2 1976
- Période I 1977 à 1981
- Période J1 1982 à 1985

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

- GROUPE 1 - T – Tourisme
- GROUPE 2 - TC - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J1
- GROUPE A Tourisme J1
- GROUPE B J1

Les voitures des groupes 5 et 6, course biplace (HST, TSRC) des périodes HR après 1975 et I ne sont pas autorisées.

4.2 Sont également autorisées :

- Les voitures du groupe Rallye Classic de compétition :
(Celles des listes du règlement technique groupe Rallye Classic de Compétition issues des listes 1977 et 1981 de la FIA en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire technique qualifié VH).
- les voitures de la période J1 en attente de PTH, ayant été vues par un Commissaire Technique qualifié VH et en possession d'un Passeport Technique 3 volets

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA VHC et identique au rallye moderne.

L'assistance sera uniquement autorisée sur l'Esplanade de Plouay. Des emplacements numérotés (un par équipage) et de dimensions égales seront tracés au sol. Le placement sera numéroté suivant le plan fourni par l'organisateur.

La zone obligatoire pour les plateaux sera indiquée dans le parc d'assistance.

Un seul véhicule d'assistance sera accepté par équipage. Il devra être identifié par l'autocollant remis aux vérifications administratives.

En cas d'absence de bâche de protection étanche sous les voitures de courses **et les véhicules d'assistance** ou d'extincteur) une pénalité de 200 € sera appliquée par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye National de Bretagne représente un parcours de 346.800 km.

Il comporte une étape divisée en 4 sections, avec 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 134.300kms.

Les épreuves spéciales sont :

1 seule ETAPE. SAMEDI 20 JUIN

ES 1, 3 : Les Roches du Diable, 9,1 km

ES 2, 4, 6 : L'Ellé, 14,3 km

ES 5, 7, 9 : Le Scorff, 19 km

ES 8,10 : St Yves Bubry, 7,8 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu les : Samedi 13, Dimanche 14, jeudi 18 et vendredi 19 Juin de 8h00 à 20h00.

Le road-book et l'identifiant de reconnaissances seront disponibles les 13, 14 et 18 Juin de 8h00 à 12h30 et de 14h à 19h00, au bar des Temps Modernes 1 Place de la mairie à Plouay, et le 19 Juin de 9h00 à 15h00 à la base des sous-marins au restaurant « La base » à Lorient.

L'identifiant de reconnaissances devra **impérativement être collé (sans scotch)** sur le pare-brise avant côté passager et retiré à l'issue des reconnaissances. Celles-ci seront limitées à **3 passages maximum** par ES. Des contrôles seront effectués et la fiche d'auto-contrôle du road-book devra **obligatoirement être remise à l'entrée des vérifications administratives** (CH0A).

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer le secrétariat du rallye par mail ou téléphone.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange et/ou combinaison blanche ACO
- Chef de poste : Chasuble orange barrée.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Classement à l'indice de performance :

Pour les classements des périodes E à J1, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes suivantes 1,2,3 et 4 :

- Jusqu'à 850cm³ (pour les voitures des périodes E, F, G1 du 1/1/1947 au 31/12/1969)
- Jusqu'à 1150cm³ (pour les voitures des périodes E, F, G1/G2, H1 du 1/1/1947 au 31/12/1975)
- Jusqu'à 1300 cm³ (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)
- Jusqu'à 1600 cm³ (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)
- Jusqu'à 2000 cm³ (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)
- Jusqu'à 2500 cm³ (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)
- Au dessus de 2500 cm³ (pour les voitures des périodes G2 à J1 du 1/1/1970 au 31/12/1985)

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages recevra une coupe, et un cadeau de bienvenue en Bretagne.

La remise des prix se déroulera le dimanche 21 Juin à 10h00 à la salle des fêtes de Plouay. (rue Bécherel)